

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT
Unité procédures et réglementation

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé sur le territoire de la commune de Sinnamary du **17 avril 2018 au 22 mai 2018 inclus**, soit 36 jours, à une enquête publique conjointe tenant lieu de déclaration de projet pour la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols (POS) dans le cadre de la demande du permis de construire n° 9733121710003 qui porte sur un projet de parc photovoltaïque au sol, avec stockage, au lieu dit « Savane des Pères », sur la RN1, parcelle n° 105, section AO, 97315 Sinnamary, présentée par la société Voltalia Organabo Investissement.

La société Voltalia Organabo Investissement est représentée par M. Sébastien CLERC, et en Guyane elle est représentée par M. Julien CORNAND, chef de projets Voltalia Guyane. Le siège social de la société se situe au 1897 route de Montjoly, 97354 Rémire-Montjoly -

Téléphone : 0594 30 47 12 - 0694 23 18 61 - mail : j.cornand@voltalia.com ou lsamson.emmanuel@voltalia.com

Le service instructeur pour le permis de construire est la DEAL, cellule urbanisme, affaire suivie par Mme Colette Methon-Caron au 0594 39 80 81 - colette.caron-1@developpement-durable.gouv.fr

En charge du dossier POS : M. Alexis TIOUKA, responsable du service urbanisme de la mairie de Sinnamary : 0594 34 83 24 - portable : 0694 28 09 80 , alexis.tiouka@ville-sinnamary.fr

L'arrêté d'ouverture d'enquête publique, l'avis d'enquête publique et le dossier sont disponibles au public sur le site internet de la préfecture à la rubrique www.guyane.pref.gouv.fr (Accueil- annonces- enquêtes publiques) et sur le site de la DEAL : www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public – enquêtes publiques).

M. Gilbert MARIEMA, enseignant contractuel du second degré, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du Tribunal Administratif de Guyane.

Le commissaire enquêteur siégera à la mairie de Sinnamary, hôtel de ville, 1 avenue Elie Castor, 97315 Sinnamary - coordonnées : téléphone : 0594 34 51 22 – courriel : alexis.tiouka@ville-sinnamary.fr où les dossiers et le registre d'enquête publique y seront déposés de façon continue pendant toute la durée de l'enquête et seront accessibles aux personnes qui voudront en prendre connaissance tous les jours aux heures normales d'ouverture des bureaux, à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés, à savoir :

Horaires d'ouverture de la mairie de Sinnamary : Lundi au vendredi de 7 h 30 à 14 h 30

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de Sinnamary au 1^{er} étage de l'hôtel de ville le matin de 9h à 12h 00.

- **mardi 17 avril, mardi 24 avril, mercredi 02 mai, mardi 15 mai et mardi 22 mai 2018**

Un registre à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera ouvert à la mairie de Sinnamary pour recevoir les observations auxquelles pourra donner lieu ce projet. Les observations sur le projet pourront être également communiquées au commissaire enquêteur par courrier ou par courriel à l'adresse de la mairie indiquée ci-dessus ou directement transmises au commissaire enquêteur M. Gilbert Mariema à son adresse personnelle : mariema_gilbert@yahoo.fr

Les observations sur ce projet pourront être également être adressées par mail à la DEAL : pr.psdd.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr

L'arrêté d'ouverture d'enquête publique, l'avis d'enquête publique et les éléments relatifs à ce dossier sont consultables sur le site internet de la préfecture de la Guyane – www.guyane.pref.gouv.fr (Accueil- annonces- enquêtes publiques) et sur le site de la DEAL Guyane : www.guyane.developpement-durable.gouv.fr

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera disponible à la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL- unité procédures et réglementation) impasse Buzaré rue Carlos Fineley - CS 76 003 – Cayenne Cedex – téléphone : 05 94 29 51 36 et 0594 29 51 50 et à la mairie de Sinnamary où le public pourra en prendre connaissance, pendant un an, aux heures normales d'ouverture des bureaux et mis en ligne sur les sites internet de la préfecture et de la DEAL aux adresses indiquées ci-dessus.

P. Le Préfet
L'Adjointe du chef de service
Pilotage, Stratégie du Développement Durable


Myriam VALDES